



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

QUATRE VINGT QUATORZE

L'an mil neuf cent ~~soixante~~, le 21 DECEMBRE à 20 H.
le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS
dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous
la présidence de M. Pierre PAUL Maire.

OBJET :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

BUDGET ASSAINISSEMENT

Date de convocation du Conseil municipal : 16.12.94

Ouverture de crédits

PRÉSENTS : MM. Tous les Conseillers Municipaux
à l'exception de :

ABSENTS : MM. LE BORGNE Marc
Excusé : Marianne REEB
M.r Yann DERRIEN

a été élu secrétaire.

Par délibération du 28 septembre 1994, le Conseil Municipal a autorisé le Maire
à signé une convention entre la Mairie de BRENNILIS et le G.E. (Société d'assis-
tance, de conseils, d'accompagnement en agro-environnement), pour :

"le suivi agronomique des épandages des boues de la station d'épuration".

Mr le Maire signale aux Conseillers Municipaux qu'il n'y a pas de crédits ins-
crits à l'article 132-129 "frais d'études", section d'investissement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à inscrire un
crédit de 27 000.00 Frcs à l'article 132-129, par prélèvement sur le compte
23302-129 "travaux d'assainissement du bourg".

Fait à Brennilis, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre PAUL.

